

**DECLARATION UE DE CONFORMITE**

Nous :

Bouygues Telecom SA
37-39, rue Boissière
75 116 Paris

déclarons sous notre seule responsabilité que le produit ci-dessous, objet de la présente déclaration :

| | | |
|--------------------|---|------------|
| NOM DU PRODUIT | : | Bbox NG+ |
| TYPE DU PRODUIT | : | F@st 5330b |
| FAMILLE DE PRODUIT | : | Modem xDSL |

est conforme aux exigences essentielles des directives et aux règlements européens suivants :

- RED : DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE
- Ecoconception :
 - DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008 modifié par le RÈGLEMENT (UE) N o 801/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013
 - RÈGLEMENT (CE) N o 278/2009 DE LA COMMISSION du 6 avril 2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité hors charge et au rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes
- ROHS : DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou réglementations européennes suivantes :

- | | |
|---|--|
| • EN 60950-1:2006+A11:2009+A1:2010+A12:2011+A2:2013 | |
| • EN 62311:2008 | |
| • EN 61000-3-2-2014 | EN 61000-3-3-2013 |
| • EN 55024:2010 | EN 55032:2012+AC:2013 |
| • Draft EN 301 489-1 V2.2.0 (2017-03) | Draft EN 301 489-17 V3.2.0 (2017-03) |
| • EN 300 328 V2.1.1 (2016-11) | EN 301 893 V2.1.1 (2017-05) EN 301 893 V1.8.1 (2015-03) Clause 4.8 |

A Paris, le 27/13/2018

Au nom de Bouygues Telecom



Jean-Christophe Réversat
Directeur Développement Produits Fixes et Plateformes de Service